Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-200064475-20260302-26_09-DE

Val d'Anast Campel – Maure-de-Bretagne	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **L'an deux mil vingt-six, le deux mars** à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Val d'Anast, s'est réuni salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Pierre-Yves REBOUX, Maire, après avoir été convoqué le 17 février 2026, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.		
Séance du 2 MARS 2026	Membres en exercice : **29**	Quorum : 15 | Présents : **26**	Pouvoirs : **2** | Votants : **28**
Présents	F. ADAM, C. BARRE, P. BELLOIR, I. BRANTONNE, A. CASOL, P-M CHAGNEAU, A. CHAUVIN, J-F. COUÉ, S. DENIER, G. EDET, A. FÉVRIER, F. GUILLOUËT K. JUILLET, R. JUTEL, C. LAMY, C. LEBRETON, H. LEBRETON, F. LOYER, C. MARTIN, I. NICOLAS, B. PAUMIER, P-Y. REBOUX, E. ROGER, J-M. RUS, Q. TIZON, J-C TROCHET.		
Absent.e(s)	F. LETORT.		
Absent.e(s) excusé.e(s)	Pouvoirs : S. DEUTSCHMANN à F. ADAM - L. LELIÈVRE à I. NICOLAS.		
Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T - nomination d'une secrétaire de séance : F. LOYER.			

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires

Délibération n° 26-09/ Budget principal – TTC – M57 | Vote du budget primitif 2026

Rapporteur : REBOUX P-Y

Le Maire propose au conseil municipal de voter le budget par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-200064475-20260302-26_09-DE

COMMUNE DE VAL D'ANAST (35330)

BUDGET PRINCIPAL 2026 - TTC - M57

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		Prévues en 2025	Réalisées en 2025	Prévues en 2026
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
011	Charges à caractère général	1 275 000,00 €	1 230 168,26 €	1 375 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 745 000,00 €	1 737 326,77 €	1 845 000,00 €
014	Atténuations de produits	6 900,00 €	6 394,00 €	7 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	582 399,94 €	557 044,06 €	391 795,00 €
66	Charges financières	223 116,19 €	193 743,38 €	173 385,69 €
67	Charges spécifiques	6 500,00 €	392,00 €	6 500,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	2 350,00 €	0,00 €	2 350,00 €
023	*Virement à la section d'investissement*	*1 525 513,37 €*	*0,00 €*	*942 067,00 €*
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*320 588,46 €*	*588 992,32 €*	*311 991,41 €*
	TOTAL DES DEPENSES	5 687 367,96 €	4 314 060,79 €	5 055 089,10 €

RECETTES		Prévues en 2025	Réalisées en 2025	Prévues en 2026
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 424 231,76 €	1 424 231,76 €	675 191,10 €
013	Atténuations de charges	25 000,00 €	75 744,33 €	15 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	265 000,00 €	320 120,68 €	300 000,00 €
73	Impôts et taxes	2 320 000,00 €	2 354 160,67 €	2 315 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 418 500,00 €	1 536 728,36 €	1 500 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	210 000,00 €	288 743,52 €	230 000,00 €
76	Produits financiers	0,00 €	40,12 €	0,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €	242 229,90 €	0,00 €
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	156,00 €	0,00 €
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*24 636,20 €*	*60 056,80 €*	*19 898,00 €*
	TOTAL DES RECETTES	5 687 367,96 €	6 302 212,14 €	5 055 089,10 €

	1 988 151,35 €	
Affectations des résultats	1 312 960,25 €	
	675 191,10 €	0,00 €

Ecritures entre ou inter sections, sans impact financier réel

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-200064475-20260302-26_09-DE

COMMUNE DE VAL D'ANAST (35530)

BUDGET PRINCIPAL 2026 - TTC - M57

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		Prévues en 2025	Réalisées en 2025	Prévues en 2026
001	Déficit d'investissement reporté	42 620,04 €	42 620,04 €	1 116 257,60 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 500,00 €	0,00 €	6 500,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	195 122,08 €	193 609,59 €	209 639,50 €
Op.	Opérations d'équipement	4 410 382,60 €	3 141 446,49 €	2 604 500,00 €
Op.	120 - Acquisition de matériel, mobilier et équipements	50 000,00 €	8 898,55 €	20 000,00 €
Op.	121 - Travaux et grosses réparations sur les bâtiments communaux	828 119,28 €	219 401,08 €	650 000,00 €
Op.	180 - Acquisition de matériel informatique et numérique	30 000,00 €	23 298,80 €	15 000,00 €
Op.	190 - Réserves foncières + charge foncière EPFB	245 000,00 €	82 770,76 €	110 000,00 €
Op.	238 - Modernisation de la voirie (travaux en campagne)	200 000,00 €	198 509,95 €	200 000,00 €
Op.	707 - Aménagement et sécurisation entrées de bourg de Campel	52 488,82 €	49 531,14 €	0,00 €
Op.	251 - PLU, DUP et Schéma Directeur Mobilités Actives (SDMA)	45 000,00 €	40 107,07 €	2 000,00 €
Op.	252 - Impasse rue de la Gare : travaux d'aménagement de voirie	125 000,00 €	5 660,51 €	120 000,00 €
Op.	283 - Maison de santé - Extension	592 948,10 €	584 015,93 €	10 000,00 €
Op.	286 - Nouveau complexe sportif	100 351,62 €	89 600,70 €	0,00 €
Op.	296 - Matériels animation et événementiel	45 000,00 €	41 975,52 €	15 000,00 €
Op.	298 - Aménagement du cœur de bourg et du lieu de mémoire	75 000,00 €	72 630,34 €	1 000,00 €
Op.	299 - Eclairage public	30 000,00 €	4 227,42 €	35 000,00 €
Op.	304 - Arrêts de car - Plan de modernisation des abribus en campagne	50 000,00 €	18 911,96 €	5 000,00 €
Op.	306 - Tranquilité publique - Vidéoprotection	20 000,00 €	9 541,08 €	5 000,00 €
Op.	307 - Etudes d'opportunité - Programmistes	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
Op.	308 - Motte féodale, jardins pédagogiques et aire de jeux	40 000,00 €	29 264,43 €	10 000,00 €
Op.	309 - Acquisition de véhicules (services techniques)	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Op.	312 - Subventions - OPAH - RU	49 383,03 €	6 614,10 €	43 000,00 €
Op.	313 - Mise en sécurité de l'église de Campel + Maure-de-Bretagne	20 000,00 €	6 696,00 €	25 000,00 €
Op.	314 - Terrain de football synthéthique	1 194 998,60 €	1 191 924,00 €	3 000,00 €
Op.	315 - Valorisation du site de la gare	144 112,00 €	40 251,44 €	105 000,00 €
Op.	316 - Réhabilitation ancienne friche économique (bâtiment Comod)	422 981,15 €	417 615,71 €	5 500,00 €
Op.	900 - PROJETS DE LA NOUVELLE MANDATURE	0,00 €	0,00 €	1 200 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	500,00 €	0,00 €	0,00 €
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*24 636,20 €*	*60 056,80 €*	*19 898,00 €*
041	*Opérations patrimoniales*	*40 000,00 €*	*33 535,45 €*	*0,00 €*
	TOTAL DES DEPENSES	4 719 760,92 €	3 471 268,37 €	3 956 795,10 €

RECETTES		Prévues en 2025	Réalisées en 2025	Prévues en 2026
001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et reserves	801 709,17 €	788 829,72 €	1 534 025,85 €
13	Subventions d'investissement	1 686 949,92 €	818 389,00 €	954 710,84 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	2 999,70 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	2 437,73 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	119 826,85 €	0,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
024	Produits des cessions	345 000,00 €	0,00 €	214 000,00 €
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*1 525 513,37 €*	*0,00 €*	*942 067,00 €*
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*320 588,46 €*	*588 992,32 €*	*311 991,41 €*
041	*Opérations patrimoniales*	*40 000,00 €*	*33 535,45 €*	*0,00 €*
	TOTAL DES RECETTES	4 719 760,92 €	2 355 010,77 €	3 956 795,10 €
			1 116 257,60 €	0,00 €

Ecritures entre ou inter sections, sans impact financier réel

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-200064475-20260302-26_09-DE

Le budget primitif 2026 présenté au conseil municipal s'équilibre de la manière suivante :

- En section de fonctionnement = 5 055 089,10 €
- En section d'investissement = 3 956 795,10 €

A la majorité |contre : C. LAMY – 3 abstentions : G. EDET, F. GUILLOUËT, E. ROGER| le conseil municipal :

- Vote le budget primitif 2026 du budget principal tel que présenté ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Françoise LOYER

Le Maire,
Pierre-Yves REBOUX

COMMUNE DE VAL D'ANAST
35330 (I.-&-V.)

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	Les délais
Devant le Maire - *Le recours gracieux*	Si *le recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif - *Le recours contentieux*	*Le recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr.